



L'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) au Cameroun est une fois de plus au cœur d'une polémique.

La prestigieuse école nationale d'administration et de magistrature au Cameroun fait encore parler d'elle. Cette fois, ce n'est plus un mort qui est déclaré admis, mais plutôt un candidat admis par « erreur ».

Selon la Cellule de Communication de l'ENAM, le candidat EFO Ignace Désiré a été admis par erreur dans la liste finale des admis au cycle A des Douanes.

« A » de la Division des Régies Financières de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), au titre de l'année académique 2023/2024 ;

la décision n°001564/ENAM/DG du 23 septembre 2023 portant admissibilité au concours pour le recrutement de soixante (60) élèves au cycle « A » de la Division des Régies Financières de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), au titre de l'année académique 2023/2024, session des 09 et 10 septembre 2023 ;

les procès-verbaux portant résultats des épreuves écrites et orales dudit concours ;

Mindful of Order No.006646/MINFOPRA of 03 October 2023 to admit sixty (60) students into cycle "A" of the Finance Division of the National School of Administration and Magistracy, for 2023/2024 academic year

Mindful of decision No.01564/ENAM/DG of 23 September 2023 to announce the results of the written part of examination for the recruitment of sixty (60) students into Cycle "A" of the Financial Division of the National School of Administration and Magistracy (NSAM) for the 2023/2024 academic year, session of the 09 and 10 September 2023;

Mindful of the reports on the results of the written paper and interview of the said examination;

ARRETE / HEREBY ORDERS AS FOLLOWS:

Article 1^{er}. - les dispositions de l'arrêté N° 006646/MINFOPRA du 03 Octobre 2023 portant admission de soixante (60) élèves au cycle « A » de la Division des Régies Financières de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, au titre de l'année académique 2023/2024, sont rapportées en ce qui concerne exclusivement, **M. EFO IGNACE DESIRE**, Matricule **DOA0021**. / *Provisions of order N° 006646/MINFOPRA of 3 October 2023 to admit sixty (60) students into cycle "A" of the Finance Division of the National School of Administration and Magistracy, for 2023/2024 academic year are hereby nullified exclusively for Mr. EFO IGNACE DESIRE, Matricule DOA0021.*

Au Lieu de/ Instead of

SECTION DOUANES/CUSTOMS SECTION: 20 places

N°	NOM ET PRENOM	MATRICULE
1	TOWA MVONDO LOUIS PHILIPPE	DOA0452
2	EFO IGNACE DESIRE	DOA0021
3	DIKOS BIKIÉ ANAÏS-MARION RACHEL	DOA0359
4	BOBEBA OBAME PATRICK COUDRAY	DOA0016
5	EFFOUDOU TOUSSAINT JOSIMAR VINCENT II	DOA0201
6	BINDJEME III KEVIN	DOA0214
7	TCHANTCHOU MBUHU DANIELLA SOLEDAD	DOA0410
8	KOUA ANGO SAMUEL VALERY	DOA0125
9	ABOUBAKAR ADAMO	DOA0241
10	CHE MERDOLF TANIFOM	DOA0509
11	WARA LARISSA AZAH	DOA0475
12	GWEN LAPA LILIANE	DOA0151
13	ASSENGUE ASSENGUE JOSEPH ARTHUR LIONEL	DOA0566

Page 2 | 4

L'erreur, apprend-on, a été rapidement détectée et corrigée par l'ENAM, comme l'indique le communiqué du Responsable de la communication.

Un énième scandale qui suscite des interrogations la fiabilité du processus de sélection de ce concours prestigieux.

Lors de la session de 2019-2020, des candidats se sont retrouvés à la fois sur la liste des admis définitifs et sur la liste d'attente. Mais bien plus, l'institution que dirige Bertrand Pierre Sombou Angoula a déjà été confrontée à une situation choquante où le nom d'un candidat décédé a été publié sur la liste des candidats admis.